

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 2 MARS 2020

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	10

Le 2 Mars 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 Février 2020, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
21 Février 2020
Date d'affichage
21 Février 2020

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame POCHET Yolande, Conseillère Municipale ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

9 – FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal quatre tableaux comparatifs concernant des propositions de majoration des taux d'imposition de 2020 par rapport à 2019. Il indique que le premier tableau ne comporte pas d'augmentation, les autres comportent des augmentations uniformes de 0,50 à 1,50 % sur les 3 taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de voter les taux d'imposition 2020 de la fiscalité directe locale de la commune de BEUZEC-CAP-SIZUN tels que présentés ci-dessous :

TAXES	TAUX 2019 (%)	majoration	TAUX 2020 (%)
HABITATION	15.08	+ 0,00 %	15.08
FONCIER BATI	17.86	+ 0,00 %	17.86
FONCIER NON BATI	47.52	+ 0,00 %	47.52

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 2 Mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

